# Rétablissement de la continuité écologique sur le bassin de la Touques

## L'opération

Catégorie	Restauration
Type d'opération	Effacement total ou partiel d'obstacles transversaux
Type de milieu concerné	Cours d'eau de zone intermédiaire
Enjeux (eau, biodiversité, climat)	Continuité écologique

Début des travaux	1980
Fin des travaux	Démarche toujours en cours
Linéaire concerné	Travaux ponctuels
par les travaux	

## Le cours d'eau dans la partie restaurée

Nom	La Touques
Largeur moyenne	15 m
Pente moyenne	3 ‰
Débit moyen	9 m³/s à l'estuaire

#### Les objectifs du maître d'ouvrage

- Rétablir la continuité écologique sur le bassin versant de la Touques.
- Prévenir les risques d'inondation.

#### Le milieu et les pressions

La Touques est un fleuve côtier de 110 kilomètres de long qui rejoint la Manche non loin de l'estuaire de la Seine. Son bassin de 1 350 km<sup>2</sup> est majoritairement composé de prairies et de vergers.

Les affluents les plus importants sont la Calonne, l'Orbiquet et la Paquine. Ces rivières offrent une grande diversité d'habitats propices à la reproduction et au développement des salmonidés. L'importance des frayères et leur proximité par rapport à la mer explique l'abondance de la truite de mer, sous-espèce migratrice de la truite commune. Ces cours d'eau accueillent aussi l'anguille.

Avec plus de 60 % de surfaces toujours en herbe pour 26 % de terres labourées, l'agriculture n'apparaît pas encore comme un facteur limitant pour la qualité des milieux aquatiques. L'assainissement des eaux domestiques et industrielles représente la première pression envers la qualité des eaux, essentiellement au niveau des principales agglomérations.

#### La localisation

Pays	France
Bassin hydrogr.	Seine - Normandie
Région(s)	Basse-Normandie
Département(s)	Calvados, Orne et Eure
Commune(s)	Communes du bassin versant de la Touques



Contexte règlementaire Cours d'eau classés
APPB à l'amont du bassin

Références au titre des directives européennes

Réf. masse d'eau	FRHR275, FRHR276, FRHR277, FRHR278, FRHR279
Réf. site Natura 2000	Non concerné

La Touques en aval de la confluence avec l'Orbiquet est classée au titre du L.432-6 du Code de l'environnement pour la circulation des poissons migrateurs depuis 1924; ses principaux affluents le sont depuis 1999.

L'hydromorphologie des cours d'eau est remarquablement fonctionnelle, mais de nombreux ouvrages hydrauliques bloquaient la migration des poissons. En effet, si certains ouvrages abandonnés n'ont pas résisté aux crues hivernales, les ouvrages qui restaient à aménager pour rétablir la continuité écologique du bassin étaient encore nombreux, de l'ordre d'une centaine.

#### Les opportunités d'intervention

En 1978, une étude spécifique sur la truite de mer est engagée sur la Touques. Cette étude, poursuivie dans le cadre du plan « Grands Migrateurs » de 1981, confirme la présence d'une population de truites de





Le barrage d'Orville sur la Haute Touques, avant (ci-dessus) et après (ci-dessous) son effacement.



aud Richard - Or

mer déjà importante. Elle met surtout en évidence le très fort potentiel du bassin, exploité à seulement 15 % du fait d'obstacles aux migrations.

Cette étude suscite auprès des acteurs locaux de l'aval de la Touques (regroupement de pêcheurs, communes et associations environnementales) une volonté de valoriser le potentiel des affluents en aval du premier barrage infranchissable de la Touques à Breuil-en-Auge, à 32 kilomètres de la mer.

Puis, dans les années 1990, les fortes potentialités d'accueil du milieu en amont de cet obstacle incitent la fédération départementale pour la pêche du Calvados, avec l'appui du Conseil supérieur de la pêche (aujourd'hui Onema) à réaliser d'autres passes à poissons en amont. Ainsi, l'aménagement d'une passe multi-espèces en 1999 au « verrou » du Breuil-en-Auge a offert aux truites de mer un linéaire supplémentaire directement colonisable.

Ainsi depuis trente ans, les actions en faveur du rétablissement de la continuité sur le bassin de la Touques se succèdent. La prévention des inondations est également, dans certains cas, un élément au nom duquel certains ouvrages furent effacés.

Les maîtres d'ouvrage se multiplient au fil des années. La fédération départementale pour la pêche réalise des actions dans le cadre de la mise en œuvre du contrat « Retour aux Sources ». Ces actions sont complétées par les actions de syndicats de rivière nouvellement créés, de communes propriétaires

d'obstacles et de l'association *Parages*, opérateur de la mise en valeur du tourisme-pêche sur la vallée.

Les décrets et arrêtés du 15 décembre 1999, qui classent les affluents de la Touques au titre de l'article L.432-6, renforcent cet objectif d'aménagement des ouvrages pour la libre circulation des migrateurs.

# Les travaux et aménagements

De nombreuses actions sont réalisées pour rétablir la continuité écologique. Les obstacles (seuils, vannages, barrages) sont ouverts, supprimés ou équipés de dispositifs de franchissement.

Avant la première passe à poissons sur la Calonne en 1982, une quinzaine d'obstacles sur le bassin de la Touques étaient déjà démantelés ou ouverts pour faciliter l'évacuation des crues. Presque trente ans plus tard, 71 autres obstacles sont aménagés, à savoir :

- 33 ouvrages supprimés, abaissés ou ouverts dont la suppression du seuil-barrage à clapet de Lisieux (réalisation en 2007 par la commune de Lisieux [voir la fiche « Retour d'expérience » correspondante]).
- 38 ouvrages équipés de dispositifs de franchissement dont une passe à poissons multi-espèces sur le barrage du Breuil-en-Auge (réalisation en 1999, par la fédération de pêche du Calvados) et l'aménagement de quatre dispositifs de franchissement sur le Cirieux (réalisation en 2008 par la commune de Saint-Désir).

# La démarche règlementaire

Les travaux sur les ouvrages sont maintenant faits sous déclaration d'intérêt général.

Les suppressions d'ouvrages importants font l'objet de dossiers loi sur l'eau.

#### La gestion

Une assistance au bon fonctionnement des passes à poissons, dont l'efficacité demande un entretien régulier, est assurée par le syndicat mixte du bassin versant de la Touques.

## Le suivi

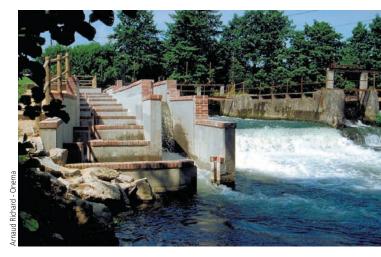
Un comptage des remontées des truites de mer au niveau du Breuil-en-Auge est effectué depuis 2001. Ce suivi est mis en place dans le cadre d'une convention avec le propriétaire du barrage et de la passe à poissons, qui prévoit la gestion du module de suivi des remontées.

# Le bilan et les perspectives

Les surfaces de reproduction accessibles aux truites de mer augmentent fortement, grâce aux aménagements réalisés depuis trente ans. La proportion de surfaces accessibles passe ainsi de 15 % avant 1982 à 86 % en 2009. Les remontées de truites de mer contrôlées à la passe du Breuil-en-Auge représentent 2 500 poissons en 2001 et plus de 6 000 en 2008, chiffre confirmé en 2009 avec plus de 5 500 truites de mer. La station de suivi étant située en amont de nombreux affluents, le stock actuel de la Touques avoisine donc maintenant 10 000 truites de mer. Ceci en fait non seulement la première rivière française, mais aussi une des meilleures rivières européennes pour ce poisson. Ces très bons résultats sont accompagnés d'un tourisme de pêche important.

L'ampleur de ces actions et leurs résultats font du bassin de la Touques une référence en matière de continuité sur le bassin Seine-Normandie.

L'axe Touques est complètement ouvert aux migrations, mais une dernière dizaine d'obstacles existe encore sur l'amont des affluents. Plusieurs projets sont en cours. Le plus pénalisant des obstacles se trouve dans la partie médiane de la Calonne. Dépourvu de dispositifs de franchissement malgré les obligations réglementaires, cet obstacle stérilise les efforts déjà consentis en amont dans le département de l'Eure aussi bien en raison de l'entrave aux remontées mais aussi pour les dommages occasionnés par la turbine sur les poissons retournant en mer.



Amand Richard - Onema

La passe à poissons du Breuil-en-Auge.



**Coûts** En euros HT

Coût total de l'action	3 700 000 €
38 ouvrages équipés de dispositifs de franchissement pour un coût actualisé de :	2 500 000 €
33 ouvrages supprimés abaissés ou ouverts pour un coût actualisé de :	1 200 000 €

#### Partenaires financiers et financements :

En fonction de l'évolution, des modalités d'aides ont soutenu ce programme auprès des maîtres d'ouvrage : le ministère chargé de l'Environnement, le Conseil supérieur de la pêche, les départements du Calvados, de l'Orne et de l'Eure, les fédérations de pêche du Calvados et de l'Orne, les Fonds européens.

Actuellement : l'agence de l'eau Seine-Normandie et la région de Basse-Normandie.

#### Partenaires techniques du projet :

Direction départementale de l'agriculture et de la forêt, Conseil supérieur de la pêche (nouvellement Office national de l'eau et des milieux aquatiques - Onema).

Fin 2007, le syndicat mixte du bassin versant de la Touques est créé, regroupant cinq communautés de commune et huit communes des départements du Calvados et de l'Orne. Sa vocation de restauration et d'entretien des cours d'eau comporte notamment l'assistance au bon fonctionnement des passes à poissons.

# La valorisation de l'opération

L'effacement du barrage à clapet à Lisieux et les résultats des trente années d'effacements ou d'aménagements d'ouvrages sont valorisés au travers d'une visite de terrain organisée par l'Onema en présence de la secrétaire d'État à l'Écologie, fin 2009. Un reportage télévisé est diffusé à cette occasion au journal d'une grande chaîne nationale [voir http://www.smbvt.fr/accueil/].







Chantal Jouanno, secrétaire d'État à l'Écologie, à la passe du Breuil-en-Auge le 13 novembre 2009.

Maître d'ouvrage	Multiples
Contacts	Yannick Salaville Fédération de pêche du Calvados fd14.salaville@orange.fr
	Arnaud Richard Onema DIR Nord-Ouest arnaud.richard@onema.fr
	Jérémy Chevalier : technicien de rivière Syndicat mixte du bassin versant de la Touques 30, route de Falaise – 14100 Saint-Désir syndicatdelatouques@orange.fr